XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx**

Référence : xxxxxxxxxxxx

**Avis de Marché - Annexe 1**

**Guide de sélection et d’introduction des demandes de participation**

# Table des matières

[Table des matières 2](#_Toc167876491)

[Précisions terminologiques 2](#_Toc167876492)

[Critères de limitation du nombre de candidats retenus 2](#_Toc167876493)

[Établissement de la demande de participation 3](#_Toc167876494)

[Généralités 3](#_Toc167876495)

[Documents composant la demande de participation 4](#_Toc167876496)

[1. Identification des opérateurs économiques et de leurs statuts 4](#_Toc167876497)

[2. Documents relatifs à la sélection qualitative des candidats 5](#_Toc167876498)

[3. Documents relatifs à la limitation du nombre de candidats retenus 7](#_Toc167876499)

[4. Rapport de dépôt 8](#_Toc167876500)

[Règles de comptabilisation de l’ancienneté des missions antérieures 9](#_Toc167876501)

[Pièces justificatives non accessibles gratuitement par l’adjudicateur 9](#_Toc167876502)

# Précisions terminologiques

* **OPÉRATEUR ECONOMIQUE :** toute personne physique ou morale de droit public ou de droit privé qui offre des services sur le marché.
* **GROUPEMENT :** association de plusieurs opérateurs économiques (société momentanée, co-traitance, etc.) qui forment ensemble un seul candidat. La responsabilité (de la demande de participation puis, le cas échéant, de l’offre et de la mission) est partagée entre ces opérateurs économiques.
* **MANDATAIRE :** opérateur économique qui représente le groupement à l’égard de l’adjudicateur et dispose d’un pouvoir de signature pour les autres membres du groupement.
* **CANDIDAT :** opérateur économique, ou groupement d’opérateurs économiques, qui introduit une demande de participation à un marché.
* **SOUMMISSIONNAIRE :** opérateur économique, ou groupement d’opérateurs économiques, qui introduit une offre pour le marché.
* **TIERS :** opérateur économique auquel le candidat entend faire appel pour assumer certaines prestations ou compétences (sous-traitant, consultant, etc.).

# Critères de limitation du nombre de candidats retenus

Les critères mobilisés pour limiter le nombre de candidats invités à remettre offre sont les suivants :

* **Critère n°1 – la perception du candidat :** sur base d’une note de perception, l’adjudicateur évaluera la manière dont le candidat fait preuve d’une bonne compréhension de l’objet du présent marché, soit la qualité de sa première perception du contexte existant, des contraintes et enjeux du projet.
* **Critère n°2 - l’adéquation du profil du candidat :** sur base d’une note de présentation, l’adjudicateur évaluera la qualité et la pertinence du savoir-faire du candidat par rapport à l’objet du marché à travers son expérience et sa philosophie de travail.
* **Critère n°3 – la pertinence et la qualité d’UN CHOIX DE missions antérieures :** sur base d’une présentation détaillée, l’adjudicateur évaluera la pertinence des missions antérieures choisies par le candidat, ainsi que la façon dont elles témoignent, chacune et ensemble, de la qualité de son expérience par rapport au contexte et aux enjeux de la mission faisant l’objet du présent marché.

Ces aspects seront évalués par un comité de sélection composé représentants de l’adjudicateur, de la Cellule architecture et de xx experts extérieurs.

# Établissement de la demande de participation

## Généralités

La demande de participation doit être encodée sur la plateforme de dépôt en ligne suivante :

[https://xxxxxxxxxxxxxxxxxx](https://cellule.archi/)

Le dossier de demande de participation contient les éléments détaillés dans la section suivante.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*CHOISIR \*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

**FORMULE 1**

Certains éléments seront directement encodés en ligne dans des champs de formulaires prévus à cet effet, d’autres seront repris dans des documents à charger sur la plateforme.

**FORMULE 2**

Ces éléments seront compilés sous forme de fichiers .PDF (1 fichier par élément) nommés comme suit :

* 1.Identification\_[*nom du soumissionnaire*]
* 2.1.PreuveExpMin\_[*nom du soumissionnaire*]
* 2.2.xxxxxx

Ils respecteront également les exigences techniques liées à la plateforme de dépôt utilisée.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

L’ensemble des documents composant le dossier de demande de participation doivent être au format A4. Les pages supplémentaires de type **intercalaires**, **table des matières**, **annexes**, ... sont **proscrites**.

**ATTENTION**: il ne sera pas tenu compte du texte ou des pages excédentaires par rapport aux quantités prescrites. L’ajout de tout document supplémentaire (de type CV, diplôme, moyens techniques du bureau, etc.) est proscrit.

## Documents composant la demande de participation

### 1. Identification des opérateurs économiques et de leurs statuts

Le candidat (ou, en cas de groupement, son mandataire) sera identifié et son adresse email sera fournie en tant que coordonnée de contact principale. Il pourra au besoin renseigner une seconde adresse email qui sera utilisée en copie des communications.

Pour chaque opérateur économique, les renseignements suivants seront fournis :

* Nom de l’opérateur économique
* Statut (mandataire, autre membre du groupement, tiers)
* Compétence assumée (voir Avis de marché) : ARCHITECTURE ou XXXXXXXX
* Forme juridique
* Coordonnées de l’opérateur économique

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*CHOISIR \*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

FORMULE 1

***Format :*** Ce descriptif sera encodé directement en ligne dans les champs prévus à cet effet.

FORMULE 2

***Format :*** Ce descriptif sera présenté sous forme d’un tableau tenant sur une page A4 RECTO maximum. Ce tableau comptera une ligne par opérateur économique.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

**ATTENTION**:

Conformément au prescrit de l’avis de marché, relatif à la capacité technique et professionnelle, toutes les compétences demandées à cette étape de sélection (architecture et XXXXXX) devront être attribuées à au moins un opérateur économique. Aucune autre compétence ne pourra être ajoutée par le candidat à ce stade de demande de participation.

Le candidat seul ou le mandataire du groupement sera chargé, en tout ou en partie, de la compétence architecture.

En vertu des articles 78§2 et 150§2 de la loi du 17 juin 2016, pour le présent marché, le candidat inclura (tous) le(s) opérateur(s) économique(s) dont la capacité est mobilisée pour satisfaire aux conditions de sélection (niveaux spécifiques minimaux exigés) relatives à la capacité technique et professionnelle attachée aux compétences jugées essentielles. En effet, les niveaux minimaux ciblent les tâches jugées essentielles pour ce marché. Ces opérateurs économiques ne pourront donc pas être des tiers (sous-traitant, consultant, etc.), sauf des associé.e.s ou collaborateur.trice.s disposant d’une expérience antérieure pertinente comme associé.e ou collaborateur.trice au sein d’une précédente structure ou en solo, dans les conditions détaillées au point 2.

En vertu de l’article 54 de l’arrêté royal du 18 avril 2017 (§1) un candidat ne peut introduire qu'une seule demande de participation par marché et (§2) un soumissionnaire ne peut remettre qu'une offre par marché.

### 2. Documents relatifs à la sélection qualitative des candidats

ATTENTION : ces documents feront uniquement l’objet d’une vérification technique et juridique et ne seront pas évalués dans le cadre de la limitation du nombre de candidats invités à remettre offre.

* **(2.1.) Preuve de l’expérience minimale exigée :**

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\* CHOISIR \*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

**FORMULE 1**

Le candidat (ou, en cas de groupement, uniquement l’opérateur économique concerné) présente la mission permettant de répondre au niveau minimal (voir avis de marché - point Capacité technique et professionnelle).

**FORMULE**

Le candidat (ou, en cas de groupement, uniquement l(es) opérateur(s) économique(s) concerné(s)) présente la ou le(s) mission(s) permettant de répondre à chacun des niveaux minimaux d’expérience exigé/s (voir avis de marché - point Capacité technique et professionnelle).

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***Attention** : Toute mission présentée dans ce cadre devra avoir été menée dans les **5** dernières années (voir règles de comptabilisation de l’ancienneté des références en fin de document).

***Format :*** toute mission sera présentée strictement au moyen du formulaire joint en annexe 2 de l’avis de marché dûment complété, auquel sera annexé un document probant attestant de l’implication de l’opérateur ou du membre de son personnel et de la *date de fin de mission* permettant de calculer l’ancienneté de la référence le cas échéant. L’ensemble sera repris dans un seul fichier .PDF. L’ajout d’autres informations ou de visuels est exclu.

**ATTENTION** : l’opérateur économique apportant la preuve d’expérience minimale dans une compétence s’engage de facto à assumer cette compétence durant la passation et, le cas échéant, l’exécution de ce marché de services d’auteur de projet. Plus spécifiquement concernant la compétence architecture, l’opérateur apportant la preuve d’expérience minimale sera automatiquement identifié comme l’opérateur qui sera chargé de la gestion du marché public de travaux (lors de sa passation-rédaction du cahier des charges et lors de son exécution).

Le cas échéant, l’opérateur économique concerné peut faire valoir l’expérience que l’un de ses associé∙e∙s ou collaborateur∙trice∙s a acquise comme associé∙e ou collaborateur∙trice au sein d’une précédente structure ou en solo, pourvu que l’opérateur économique démontre : (i) que l’associé∙e ou collaborateur∙trice concerné∙e a exercé un rôle prépondérant (chef de projet ou équivalent) dans la réalisation de ce projet au sein d’une précédente structure ou en solo ; et (ii) apporte la preuve qu'il disposera des moyens nécessaires, en produisant l'engagement exprès de l’associé∙e ou collaborateur∙trice concerné∙e de mettre ses capacités à disposition de l'opérateur économique. (art. 73, § 1er, de l’arrêté royal du 18 avril 2017).

* **(2.2.) Habilitation à exercer la profession :** le candidat non-belge[[1]](#footnote-2) (ou, en cas de groupement, son mandataire) fournit la preuve, datant de moins de 6 mois, (ou le lien URL permettant d’y accéder) de l’inscription à un Ordre professionnel d'architectes ou agrément à exercer cette profession dans sa région/son pays d'origine.
* **(2.3.) DUME :** pour chaque opérateur économique, le candidat fournit un Document Unique de Marché Européen (DUME)[[2]](#footnote-3) dûment complété en format .PDF (voir annexes 1.c. et 1.d. de l’avis de marché : Document d’aide au remplissage du DUME et Modèle de formulaire DUME).

### 3. Documents relatifs à la limitation du nombre de candidats retenus

* **(3.1.) Note de perception du candidat :** le candidat explique sa compréhension de la mission compte tenu de l’objet du marché, du contexte existant, des contraintes et premiers enjeux qu’il y perçoit.

***Format****:* maximum une page A4 RECTO, éventuels visuels inclus, texte de maximum 4000 signes espaces compris.

**ATTENTION** : une note de perception n’est pas à confondre avec une note d’intention de projet. Aucunes premières propositions d’aménagements ou d’interventions sur le site ne sont demandées et ne doivent être développées à cette étape de la procédure. Les éventuels passages problématiques seront dès lors masqués.

* **(3.2.) Note de présentation du Candidat :** le candidat explique en quoi son profil et son expérience sont adéquats par rapport à l’objet du marché.La note décrira la philosophie de travail spécifique du candidat et expliquera en quoi cette philosophie est en lien avec le présent marché. En cas de groupement, la note démontrera également la plus-value de l’association (complémentarité, etc.) et sera explicite sur le partage des rôles entre les différents opérateurs économiques.

***Format :*** maximum une page A4 RECTO, éventuels visuels inclus, texte de maximum 4000 signes espaces compris.

**ATTENTION** : à ce stade seule(s) la(les) compétence(s) xxxxxxxxxxx est(sont) demandée(s) et sera(ont) donc évaluée(s). De ce fait toute valorisation, dans cette note, des futurs sous-traitants attendus ultérieurement pour les autres compétences, est à ce stade **exclue**. Les éventuels passages problématiques seront dès lors masqués.

* **(3.3.) Présentation de trois missions pertinentes :** le candidat présente cette sélection de missions antérieures qui témoignent de la pertinence et de la qualité de son expérience par rapport à l’objet du marché. Les missions pourront porter sur des projets construits ou non et dater des **7** dernières années (voir règles de comptabilisation de l’ancienneté des références en fin de document).

Pour chaque mission, les renseignements suivants seront fournis :

* Nom du projet et localisation (commune + pays) ;
* Nom du ou des opérateur(s) économique(s faisant partie du groupement candidat), ou de son personnel impliqué(s) dans la mission et précision des prestations assumées pour ce projet (p.ex. architecture, scénographie, paysage, etc. + préciser si mission partielle : études, suivi d'exécution, etc.) ;
* Le cas échéant, nom des autres opérateurs économiques tiers (extérieurs au candidat) jouant un rôle significatif dans la mission (p.ex. : architecte mandataire ou cotraitant, paysagiste, scénographe, etc.) ;
* Texte de présentation de la mission : expliquant l’approche (prise en compte des problématiques et du contexte existants et concept ou solutions développés), ainsi que le rôle de l’opérateur (ou des opérateurs) économique(s) ou de son personnel faisant valoir cette mission. Max 1000 signes, espaces compris ;
* Documents graphiques : nécessaires à la compréhension de la mission et permettant d'en évaluer la qualité. Maximum 6 visuels : 1 visuel = 1 photo ou 1 schéma ou 1 croquis ou 1 série de plans ou 1 série de coupes ou tout autre visuel unique. Il s’agit bien de visuels « bruts » : texte et autres mises en pages sont interdits ;
* Principales données du projet, à savoir :
  + *Nom du maître d’ouvrage et type de commande (publique ou privée)*;
  + *Budget des travaux :* indication du montant des travaux (décompte final pour les projets réalisés, estimation à jour pour les projets en cours, estimation au stade de l’offre pour les concours non remportés). Ces montants pourront être accompagnés au besoin d'une note explicative pour détailler certains éléments budgétaires (Max 500 signes, espaces compris) ;

Les montants à renseigner ici sont uniquement ceux des travaux liés aux services prestés par le(s) opérateur(s) économique(s) ou le membre de son personnel chargé de l’exécution du marché faisant partie du groupement candidat pour le présent marché (si plusieurs, indiquer le total et détailler dans la note explicative). Par exemple : s’il s’agit d’un scénographe ayant travaillé pour un architecte tiers au groupement, mentionner uniquement le montant des travaux de scénographie et pas celui de l’opération architecturale globale ;

* + *Statut du projet*: en cours (précisez l’étape), réalisé, non abouti (précisez l’étape de clôture), ou marché de services/concours (précisez si remporté ou non).Le statut pourra être accompagné au besoin d'une note explicative pour détailler certains éléments (Max 500 signes, espaces compris) ;
  + *Surface brute totale* : surface murs et circulations inclus, tous niveaux inclus ;
  + *Dates principales :* selon le statut du projet, au minimum devront être renseignées le dépôt du projet pour le marché de services/concours, le début et la fin des études, le début et la fin du chantier et la réception provisoire ;
* Document probant : en cas de mission n’étant plus en cours uniquement, l’opérateur joint un document probant attestant de la *date de fin de mission* (voir règles de comptabilisation de l’ancienneté des références en fin de document).

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\* CHOISIR \*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

**FORMULE 1**

***Format :*** Les trois missions seront directement encodées en ligne. Si requis, le document probant sera annexé sous forme de fichier .PDF dans le champ adéquat.

**FORMULE 2**

***Format :*** La présentation de chaque mission tiendra dans un fichier .PDF sur 3 pages A4 RECTO maximum (texte et visuels). Si requis, le document probant sera ajouté dans le même fichier .PDF suite à la présentation de la mission.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

ATTENTION : Si une quantité supérieure de missions sont présentées, seules les premières (l’adjudicateur les sélectionnera, dans l’ordre du dossier, sans distinction de pertinence) seront évaluées dans le cadre de la limitation du nombre de candidats invités à remettre offre.

ATTENTION : comme pour la preuve d’expérience minimale exigée (cf. point 3 ci-dessus), l’opérateur économique concerné peut faire valoir l’expérience que l’un∙e de ses associé∙e∙s ou collaborateur∙trice∙s a acquise comme associé∙e ou collaborateur∙trice au sein d’une précédente structure ou en solo, et ce aux mêmes conditions.

### 4. Rapport de dépôt

Conformément à l’art. 42, § 2 de l’arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, la signature de la demande de participation n’est pas requise.

L’ensemble des documents de la demande de participation sont repris dans le rapport de dépôt automatiquement généré par la plateforme de dépôt que le candidat peut, s’il le souhaite télécharger pour archive. Ce rapport de dépôt ne doit pas être joint à la candidature.

# Règles de comptabilisation de l’ancienneté des missions antérieures

L’ancienneté des missions présentées sera calculée de la façon suivante :

* au départ de la date limite de remise des demandes de participation fixée pour le présent marché ;
* pour les missions encore en cours à cette date, l’ancienneté sera égale à zéro.
* pour les missions n’étant plus en cours à cette date, la date prise en compte pour calculer l’ancienneté de la mission, nommée « *date de fin de mission* » sera:
  + pour la mission présentée en réponse au niveau minimal n° X (patrimoine) : SOIT date de la deuxième réunion patrimoine (document probant : PV de la réunion patrimoine), SOIT date de dépôt complet de la demande de certificat de patrimoine ou de permis d’urbanisme/de patrimoine (document probant : accusé de réception complet).
  + pour les autres missions relatives à un ouvrage livré : la date de la **réception provisoire** de l’ouvrage (document probant : PV de réception provisoire ou autre) ;
  + pour toutes les autres missions: la date de la dernière prestation effectuée par l’opérateur économique (ou par le membre de son personnel chargé de l’exécution du marché) sur le projet :
    - marché non remporté : date de la remise de l’offre (document probant : courrier d’invitation à soumissionner, notification de non sélection, etc.) ;
    - mission entamée et non terminée : date du dépôt auprès du maître d’ouvrage de la dernière tranche de mission effectuée (document probant : courrier de réception des documents, courrier d’approbation de la tranche, etc.).

ATTENTION : Lorsque demandés, les documents probants concernant la date indiquée devront être annexés selon les modalités prévues aux points 2.1. et 3.3.

## Pièces justificatives non accessibles gratuitement par l’adjudicateur

* **Pour les opérateurs économiques non belges**[[3]](#footnote-4), les attestations attestant de :
  + l’absence de faillite (attestation datant de moins de 3 mois par rapport à la date limite de remise de la demande de participation) ;
  + l’absence de dettes fiscales (attestation délivrée dans l’année en cours à la date limite de remise de la demande de participation) ;
  + l’absence de dettes sociales (attestation portant sur le trimestre en cours ou le dernier trimestre écoulé).
* **En cas de redevabilité de plus de 3.000 euros auprès de l’administration fiscale ou de la caisse sociale :** la preuve d’un plan d’apurement en cours et de son respect et/ou la preuve de créance(s) certaines, exigibles et libres de tout engagement auprès d’un autre pouvoir adjudicateur.

Ces documents seront ajoutés à la suite du DUME dans le document .PDF. Aucun autre document justificatif ne devra être joint à la demande de participation.

1. Pour les belges, cette information sera vérifiée directement par l’adjudicateur sur Internet. [↑](#footnote-ref-2)
2. Le Document Unique de Marché Européen est une déclaration officielle par laquelle le candidat atteste qu’il n’est pas concerné par les motifs d’exclusion et qu’il remplit les conditions fixées pour la sélection. [↑](#footnote-ref-3)
3. Pour les belges, cette information sera vérifiée directement par l’adjudicateur sur Internet. [↑](#footnote-ref-4)